



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB - 02.03.2020

Numéro de publication: HR02-1004842344

Canton: FR

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation ARLANXEO Switzerland S.A., Granges-Paccot

ARLANXEO Switzerland S.A.

Chamblioux-Parc 12

1763 Granges-Paccot

ARLANXEO Switzerland S.A., à Granges-Paccot, CHE-110.605.694 (FOSC du 30.08.2019, p. 0/1004706140). Nouveau but: d'acheter, de fabriquer, d'assembler, de distribuer et de vendre, sur le plan international, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes sortes de caoutchoucs synthétiques et d'autres produits chimiques, d'acquérir, de détenir, d'utiliser, d'assigner et de donner sous licence des brevets, des marques de fabrique, des procédés industriels et tous autres biens de propriété industrielle et intellectuelle, fournir de l'assistance technique industrielle et de rendre tous autres services. La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, immobilières (immeubles à affectation exclusivement commerciale), mobilières, et conclure tous contrats ayant un rapport direct ou indirect avec son but et favorisant son développement. Elle peut en outre, créer des succursales et filiales en Suisse et à l'étranger et acquérir, détenir, administrer et aliéner des immeubles (immeubles à affectation commerciale) et de la propriété intellectuelle. La société peut également acquérir des participations dans d'autres entreprises et acquérir des entreprises visant un but identique ou analogue, établir des succursales ou constituer des filiales en Suisse ou à l'étranger, étant précisé que la société peut détenir des participations dans des sociétés immobilières exclusivement à affectation commerciale en Suisse. La société peut accorder des prêts ou toute autre forme de financement à des sociétés affiliées, ainsi que donner des sûretés de tout genre, au bénéfice direct ou indirect de sociétés affiliées (ou de tiers), en particulier sous la forme de garanties, gages ou de transferts fiduciaires d'actifs de la société. La clause statutaire de restriction de transmissibilité des actions est abrogée. L'inscription

concernant la communication aux actionnaires est radiée. Statuts modifiés le 10.02.2020.

Registre journalier no 1461 du 26.02.2020

Précédente publication dans la FOSC: no 167, Date: 30.08.2019

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Fribourg